



FICHE ACTION

# 3.5.2

## FACILITER LE TRI SÉLECTIF ET VALORISER LES BIO-DÉCHETS

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.5 Agir en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets
- **Objectifs transversaux :** 3.4 Promouvoir le développement des ENR&R  
5.1 Initier les populations aux changements des comportements

### Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ☐ Qualité de l'air
- ☐ Études
- ✓ Action impliquant la population

### Priorité :

**Incidence sur l'environnement :**  
**Incidence sur les populations :**  
**Coût de l'action :**  
**Moyens humains :**

### Références

ODD-ONU : 3-9-11-13  
PCAEM :  
CAD2  
PRPGD :  
Orientation 5  
**En lien avec l'action :**  
Actions 3.5.1, 3.5.3, 5.1.1

### PILOTAGE DE L'ACTION : Direction des Déchets et de l'Environnement



#### PARTENAIRES :

Communes, SYCTOM, SMITDVUM,  
Engie, GRDF



#### SERVICES MOBILISÉS :

Direction des Finances  
et de la Commande Publique,  
Direction de l'Aménagement

### Contexte - Enjeux

En 2018, 39 000 tonnes des déchets collectés par Paris Est Marne&Bois ont été envoyés vers des filières de recyclage (verre, emballages plastiques et aluminium, papiers et cartons) ou de valorisation matière (déchets verts). Cela représente 21% de l'ensemble des déchets produits sur le Territoire. Paris Est Marne&Bois, qui possède la compétence en matière de « gestion des déchets ménagers et assimilés », déploie d'importants moyens pour accompagner les habitants et leur faciliter le tri sélectif mais ce chiffre reste encore insuffisant au regard des bénéfices environnementaux et économiques du recyclage et de la valorisation des déchets.

Suite à la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, le Territoire devra proposer une solution pratique de tri à la source des biodéchets à tous les habitants avant 2025. Des filières de valorisation devront également être mises en place pour traiter ces déchets (compostage, production de biogaz...)

**Modalités de mise en œuvre :****1. OPTIMISER ET VALORISER LA COLLECTE DES BIODÉCHETS :**

- Collecte et tri dans les écoles
- Réflexion sur les filières de valorisation de ces biodéchets, notamment pour la production de biogaz
- Étude de l'extension de la collecte des biodéchets à l'ensemble des établissements scolaires du Territoire

**2. TARIFICATION INCITATIVE :**

- Étude de faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative

**3. OPTIMISER LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :**

- Diagnostic de l'ensemble du système de points d'apport volontaire du territoire
- Détermination de pistes d'amélioration concernant le dimensionnement, l'emplacement ou la collecte des points d'apport volontaire.
- Choix des pistes les plus pertinentes et mise en place des actions

**Résultats attendus :**

- Augmentation de la part de déchets recyclés
- Augmentation de la production de compost
- Création d'une filière de production de biogaz
- Augmentation du nombre de points d'apport volontaire

**Indicateurs :**

Évolution des tonnages de déchets collectés

Évolution des tonnages liés aux refus de tri

Tonnage de déchets compostés et d'engrais organique produit

Volume de biogaz issu des biodéchets et conversion en kwh produit

Nombre de points d'apport volontaire

**Calendrier**

<b>2018</b>	Collecte des biodéchets dans les écoles élémentaires du Territoire
<b>2020-2025</b>	Extension de la collecte à l'ensemble des établissements scolaires du Territoire
<b>2020</b>	Réalisation du diagnostic sur le système des points d'apport volontaire
<b>2021</b>	Réflexion sur la mise en place de la tarification incitative Mise en place d'actions d'optimisation du système des points d'apport volontaire